

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-07-11 / 03

Date de la séance : 11 juillet 2025

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Auteur = Martial SIMONDANT – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GALLIFET Bernard, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien

Absents : GUETAT Suzanne, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY **Rédacteur du compte rendu :** Rémy CROUZET

SERVICE PERISCOLAIRE – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Comme chaque année, les emplois des agents du service périscolaire sont revus en fonction des recrutements. Le volume d'heures global reste inchangé.

Il est donc proposé les modifications de postes suivantes :

Suppression		Création	
Adjoint d'animation	18.38/35 ^{ème}	Adjoint d'animation	11.49/35 ^{ème}
	6.20/35 ^{ème}		8/35 ^{ème}
	6.20/35 ^{ème}		11.29/35 ^{ème}
TOTAL	30.78/35^{ème}	TOTAL	30.78/35^{ème}

Ces modifications ont été soumises à l'avis du Comité Technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications présentées ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance
M. LAMOURY

